

Objectifs de population

Passer de 72.500 à 94.000 habitants d'ici 2025
soit + 18.000 habitants en 20 ans

Croissance moyenne souhaitée : 1.1%

Pôle urbain de Bayeux : 20%,
soit + 3600 habitants

Pôles intermédiaires : 50%
soit + 9000 habitants

Les autres communes : 30%
soit + 5400 habitants

Le saviez vous ?

L'espace rural Français a
connu une hausse annuelle
moyenne de + 0.7% entre
1999 et 2006.

Objectifs de densité

Pôle urbain de Bayeux : 25 logements / ha

Pôles intermédiaires : 15 logements / ha

Les autres communes : 10 logements / ha

«Il ne s'agit pas d'uniformiser l'urbanisme, mais au contraire de panacher les dimensions de terrains pour amener une diversité des formes urbaines et surtout une diversité de l'offre immobilière locale».

Objectifs économiques

Besoins en zones d'activités d'ici 2025 = 211 ha

145ha en secteur stratégique

(Pôle urbain de Bayeux, Isigny sur mer / Grandcamp Maisy, Molay Littry, Port en Bessin, Creully, Tilly sur Seuelles, Courseulles sur Mer, Loucelles / Audrieu, Formigny, La Cambe)

60 à 70 ha en secteur d'intérêt local

Pour les communes à vocation résidentielle

Un Bessin structuré

Le Pôle urbain de Bayeux :

- Bayeux
- St.Vigor le Grand
- St.Martin des Entrées
- St.Loup Hors
- Monceaux en Bessin
- Vaucelles

Les pôles intermédiaires :

- Courseulles sur Mer
- Creully
- Tilly sur Seuelles
- Port en Bessin Huppain
- Balleroy
- Le Molay Littry
- Trévières
- Grandcamp Maisy
- Isigny sur Mer

+ 2 pôles prioritaires (halte TER)+

- Audrieu
- Lison / Ste Marguerite d'Elle

OBJECTIFS DES POLES INTERMEDIAIRES :

- renforcer leur niveau d'équipements et de services, notamment commerciaux, afin qu'ils confortent leur rôle de pôles de référence à l'égard des communes rurales avoisinantes,

- adapter leur offre de services et d'équipements aux évolutions de la population : vieillissement (services à la personne, accès aux soins), desserrement des ménages, arrivée de ménages avec enfants.

- créer plusieurs types de logements (locatifs, aidés, en accession) de façon à attirer une population diversifiée.

SCOT du Bessin

Schéma de Cohérence Territoriale



Le SCOT de Poche !

«Pense bête à destination des élus du Bessin».



Syndicat Mixte du SCOT Bessin

Route de Caen BP 10126

14401 BAYEUX Cedex

tél : 02.31.22.92.76

mail : contact@scotbessin.fr

web : www.scotbessin.fr

Qui porte le SCOT ?

Le Syndicat Mixte du SCOT Bessin

Créé en Mai 2003

Communauté de Communes de Balleroy – le Molay Littry :

- Denis LEGRAND / Balleroy
- Anne BOISSEL / Saon
- Michel GRANGER / Le Molay Littry
- Denis LEROUX / Le Molay Littry
- André PETRAS / Le Molay Littry

Communauté de Communes de Bayeux Intercom :

- Thomas BOUVET / Bayeux
- Laurent CAULEU / Vaucelles
- Joseph CONESA / Manvieux
- Christine DELECROIX / Bayeux
- Benoît DESMOULINS / Vaux sur Aure
- Nicolas FENAL / Sully
- Monique FERRUT / Saint Loup Hors
- Gilles ISABELLE / Monceaux en Bessin
- Hélène LEMOINE / Bayeux
- Michèle MOUCHEL / Bayeux
- Roland TIRARD / Longues sur Mer

Communauté de Communes Bessin Seules et Mer :

- Yves de JOYBERT / Meuvaines
- René GERLET / Ste Croix sur Mer
- Patrick JARDIN / Arromanches
- Pascal THIBERGE / Graye sur Mer

Communauté de Communes d'Isigny Grandcamp Intercom :

- Laurent AUBRY / Isigny sur Mer
- Serge BIGOT / Grandcamp Maisy
- Jean Claude BROOKE / Osmanville
- Louis LELONG / Castilly (Président du SCOT)
- Jean Pierre ONUFRYK / La Cambé

Communauté de Communes d'Orival Intercom :

- Jean Paul BERON / Creully
- Jacky CARRE / Villiers le Sec
- Jean Charles de SEZE / Cully
- Muriel ROULLAND – BALACKI / Martragny

Communauté de Communes de Trévières Intercom :

- Alain CORNIERE / Etreham
- Jean Pierre RICHARD / Trévières
- Patrick THOMINES / Colleville sur Mer
- Jean Noël GUIBET / Maisons

Communauté de Communes de Val de Seules :

- Jean Louis LEBOUTEILLER / Audrieu
- René PETRICH / Ducy Sainte Marguerite
- Olivier QUESNOT / Tilly sur Seules

Commune isolée de Carcagny :

- Guillaume BOURDON / Carcagny

En vert : les vice Présidents

Qu'est ce qu'un SCOT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme qui oriente et optimise l'action des collectivités territoriales dans une perspective de développement durable.

L'objectif d'un SCOT est de renforcer la compétitivité et la solidarité d'un territoire intercommunal.

«Le SCOT n'est pas un frein aux projets de développement portés par les communes ou les Communautés de Communes. Au contraire, il demande des efforts supplémentaires de la part de tous les élus locaux, pour que chaque démarche d'urbanisme contribue au renforcement d'un territoire plus large».



La compatibilité

Article L122-1 du Code de l'urbanisme :

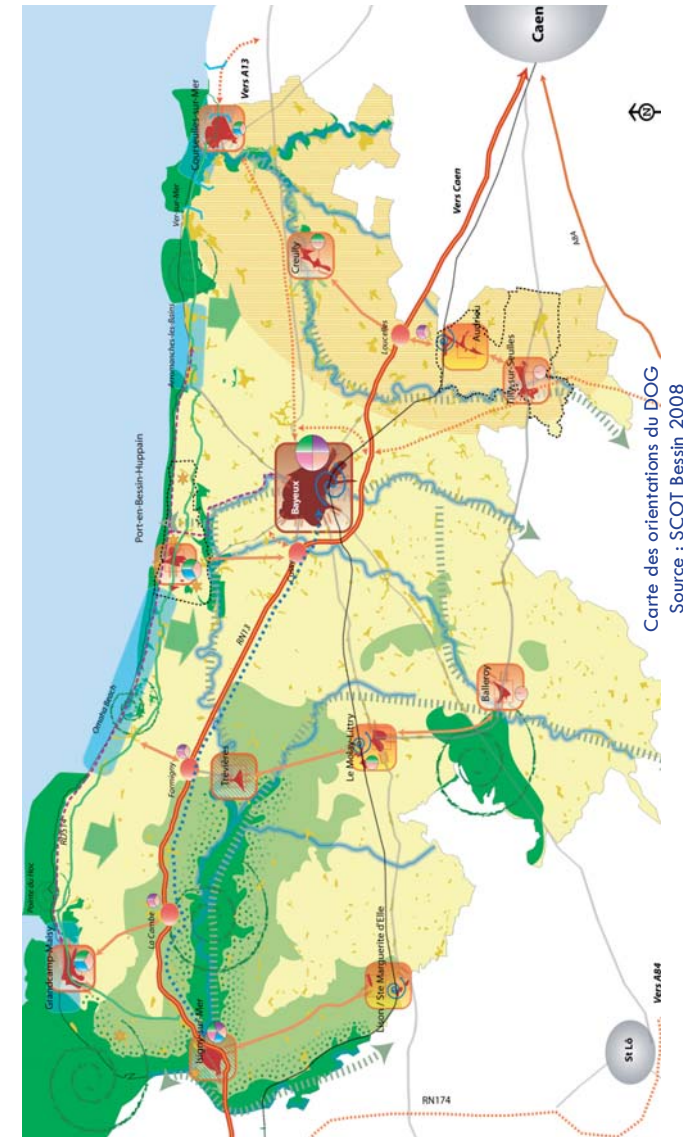
« Les programmes locaux de l'habitat (PLH), les plans de déplacements urbains (PDU), les schémas de développement commercial (SDC), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les plans de sauvegarde et de mise en valeur, les cartes communales, les opérations d'aménagement définies par décret du Conseil d'État, doivent être compatibles avec les schémas de cohérence territoriale. »

Article R122-5 du Code de l'urbanisme :

Doivent également être compatibles:

- Les zones d'aménagement différé et les périmètres provisoires de zones d'aménagement différé
- Les zones d'aménagement concerté (ZAC)
- Les lotissements, lorsque ces opérations portent sur une Surface Hors Œuvre Nette (SHON) de plus de 5000m².
- La constitution, par les collectivités et établissements publics, de réserves foncières de plus de 5ha d'un seul tenant.

Le périmètre du SCOT Bessin



Carte des orientations du DOG
Source : SCOT Bessin 2008

140 communes
7 Communautés de Communes
représentées par 37 délégués.